



## Contestations d'honoraires

Par **Sierra84130**, le **05/05/2016** à **17:43**

Mon ex conseil m'a fait signer une convention d'honoraires de résultats de 8% sur les sommes effectivement perçues relatives à une prestation compensatoire suite à un divorce. j'ai obtenu 50 000 € payables de PC payable par rente mensuelle soit un peu plus de 500 €. mon ex conseil m'a réclamé dès le divorce prononcé 4 784 € ttc d'honoraires de résultat. j'ai saisi le bâtonnier qui a donné raison à mon ex conseil. Je précise que je bénéficiais de l'aide juridictionnelle totale. L'ex conseil m'a demandé en sus de l'AJ 500 € pour accélérer la procédure de divorce. J'ai pris un nouvel avocat, nous avons été en appel. La cour d'appel a infirmé la décision du bâtonnier mais me demande de payer 4300 € ttc d'honoraires de base à cet ex conseil. Or je n'ai pas cette somme, la cour a précisé que Me X avait obtenu une somme de 50 000 € non négligeable en capital ! Or, ce n'est pas le vas. Bien sûr, cela a été jugé au barreau de cet ex conseil !

Ai je un recours ? merci de votre réponse.

Bien à vous

Sierra